

vince, rien que pour le premier procès. (Procès verbaux, 1908, p. 151).

On n'en finirait plus de réciter les fautes et les erreurs dont s'est chargée notre singulière administration de la justice. Un récent et retentissant procès, l'affaire Hobeika, a révélé entre autres choses quelle sorte de surveillance le procureur-général exerçait sur certains services de son département.

Reformes judiciaires

Au point de vue de la législation maintenant, qu'est-ce que le gouvernement a fait pour la justice?

De tous côtés l'on réclame d'abondantes réformes dans notre système judiciaire. Dans l'intérêt du peuple, on demande avec insistance que les rouages de la procédure soient simplifiés, et que les frais soient diminués afin de mettre la justice nécessaire plus à la portée du pauvre monde.

Rien de tout cela n'a été entendu. Parmi les réformes proposées le gouvernement n'a choisi précisément que celles où il trouvait lui-même quelque intérêt. Ainsi, il a augmenté le nombre des juges de la Cour Supérieure. De cette façon il concilie les besoins des plaideurs qui demandent des juges et ceux de ses favoris qui demandent des places.

Tant qu'on lui demande de créer de nouvelles fonctions bien rétribuées, soit de juges, soit d'agent général en Angleterre, le gouvernement, qui ne voit que patronage, se hâte de le faire. Mais, lorsqu'il n'y a que l'intérêt des justiciables en jeu, c'est tout différent.

Ainsi, depuis combien de temps, les citoyens du comté de Nicolet et ceux du nord des comtés de Terrebonne et d'Argenteuil, réclament-ils en vain l'établissement de districts judiciaires à eux?

Les gens de Nicolet commencent à s'apercevoir que le gouvernement et leur député qui en fait partie se moquent d'eux ouvertement en gardant leur légitime requête "sous considération" depuis des années, et en n'y touchant jamais.

Quant aux réclamations des citoyens du nord de Terrebonne et d'Argenteuil, tous ceux qui ont suivi les débats de la dernière session, savent de quelle façon cavalière et despotique le gouvernement les a repoussées, et comment un ministre, l'hon. M. Weir, a trahi les intérêts de ses propres électeurs.

Pourquoi ne pas mettre la justice à la portée du justiciable? C'était la politique préconisée par Cartier et c'est encore la politique conservatrice.